



Saint-Félix, le 11 octobre 2012

AUX PARENTS DES ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE DE SAINT-FÉLIX

Ensemble, assurons
la sécurité de nos
élèves!



Chers parents,

Dans le but d'assurer la sécurité de nos élèves, nous sommes dans l'obligation **d'interdire toute circulation automobile** dans la cour de l'école, **en tout temps**. Les parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant doivent se stationner **sur la rue de l'Église** et **non** dans la cour de l'école, puisque le stationnement est strictement réservé au personnel de l'école.

Vous ne devez en **aucun temps circuler dans la cour de l'école avec votre véhicule** et ce, afin d'éviter un malheureux accident qui serait très regrettable.
ENSEMBLE, ASSURONS LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS.

Également, à la fin de la journée, nous avons besoin de tout l'espace disponible dans le vestiaire afin que les élèves puissent prendre leur rang en attendant l'arrivée des autobus. C'est pourquoi nous demandons aux parents qui viennent chercher leurs enfants, de bien vouloir les attendre **à l'extérieur de la cour d'école**, tel que stipulé dans les règles de conduite et de sécurité.

Nous vous rappelons également que, lorsqu'un enfant doit prendre un transport différent ou se rendre à pied ailleurs que chez lui ou encore quitter l'école avec une personne autre que les parents, **il doit avoir en main un billet daté et signé du parent expliquant le changement. Ceci nous permettra de remettre le billet au conducteur d'autobus ou à la personne responsable.** Si vous oubliez de lui faire un billet, vous devez **obligatoirement appeler** à l'école pour que nous puissions lui en fournir un. **Sans billet ou sans avis, l'enfant ne pourra changer de transport ou quitter la cour d'école avec une tierce personne.**

/2...

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler certains points à la page 8 des règles de conduite:

2. Appels à l'école

Il n'est que normal, à l'occasion d'éprouver quelques inquiétudes ou problèmes. Pour tout ce qui concerne votre enfant, n'hésitez pas à contacter son titulaire d'abord et avant tout. Vous pouvez communiquer avec l'école, et laisser un message à la personne que vous aimeriez rejoindre. Un suivi à votre message sera assuré aussitôt que possible. **Afin d'éviter les interruptions, les enseignants ne peuvent répondre à vos appels durant le temps de classe, à moins d'urgence.**

3. Visite à l'école

Pour rencontrer un membre du personnel, vous devez prendre rendez-vous en appelant à l'école. À votre arrivée, nous vous demandons de bien vouloir vous **présenter au secrétariat**. Une visite spontanée dérange l'enseignant qui a la responsabilité pleine et entière de son groupe d'élèves.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle et pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Le directeur,

Michel Picard.

MP/lg